



Affaire suivie par Vincent LE BARON
Réf : observatoire du bruit du périphérique

Nantes, le mercredi 19 avril 2023

Compte-rendu de la réunion de restitution de l'observatoire du bruit du périphérique nantais du mardi 21 mars 2023 à 10h30 en préfecture, salle des Audiences

Sous la présidence de M Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture, étaient réunis :

MM. Mathieu BATARD, directeur, Gweldaz LE SAUZE, coordinateur territorial est, et Vincent LE BARON, chargé de mission bruit, DDTM 44

M. Christophe ETIENNE, DROuest, chef du district de Nantes

M. Thomas PELE, DREAL/DMO

M. Gérald FOULON, CEREMA

M. Eric BON, COFIROUTE

MM. Cédric RAMAUGE et Pierre-Louis PANCHER, bureau d'étude ALHYANGE Acoustique

M. Jean-Hubert FLAMANT, élu, ville de Sautron

M. Jean-François FRION, élu, ville de Saint-Sébastien-sur-Loire

MM. Jean-Claude ERAUD et Jean-Michel GUIHENEUF, la Bellevusienne – Sainte-Luce-sur-Loire

Mme Rim BOUJMIL, Préfecture, stagiaire auprès du secrétaire général

Mme Gwladys DIQUELOU, chargée de mission environnement, et M. Jean-Louis GAGLIONE, élu, ville de Rezé

Mme Aurélie PREVOST, chargée de mission aménagement durable, et M. Anthony BERAUD, chargé de démocratie participative, ville de Bouguenais

Mme Sandra DELCORSO, chargée de mission environnement, M. Fabrice GUYARD, chargé de projets santé environnementale, et M. Franck OLIVIER, responsable hygiène pôle protection des populations, Nantes-Métropole

Mme Dominique VIGNAUX, élue, et M. Erwan RENAUDIN, responsable urbanisme, ville d'Orvault

M. Tristan RIOM, élu de Nantes, vice-président Nantes-Métropole

Mme Katell ANDROMAQUE, élue, ville de La Chapelle-sur-Erdre

M. Benoît TEMPLIER – Conseil Départemental de Loire-Atlantique

M. Gérard BOJU, association les habitants du village de l'Aufrère à Rezé

Mme Germain, directrice réglementation et prévention, et M. Jocelyn GENDEK, élu, ville de Saint-Herblain

M. Guillaume THUNE, élu, ville des Sorinières

Mme Clotilde HOLMAN, responsable service aménagement, et M. Patrick COTREL, élu, ville de Sainte-Luce-sur-Loire

Absents - excusés :

M. Pierre-Yves SINOU – ARPE

Mme Valérie LANDEAU, directrice de l'environnement et de l'aménagement, ville de Carquefou

Mme Marie-Hélène GODET et M. Paul CAPELLE – Halte au bruit de la route de Pornic

M. Eric DAVID, directeur général adjoint, ville de Vertou

Introduction par M. le secrétaire général

Ordre du jour :

1 – Historique et objectifs

2 – La campagne de mesures acoustiques 2022

Présentation du diaporama par le coordonnateur territorial est de la DDTM 44 et par le bureau d'étude ALHYANGE Acoustique.

Pour rappel et précision : Le rapport d'analyse complet de la campagne de mesures acoustiques est mis en ligne sur le site de la Préfecture de Loire-Atlantique à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Bruit

Un courrier d'information sera également adressé à chaque commune concernée pour lui notifier les résultats des mesures de bruit réalisées sur son territoire.

À l'issue de la présentation, les participants sont invités à formuler leurs observations ou questions :

M. GENDEK, élu de Saint herblain : la section ouest du périphérique n'est pas la plus impactée par les hausses de trafic, mais supporte une hausse des nuisances sonores notoires, quelle est votre analyse ?

M. RAMAUGE, ALHYANGE Acoustique : plusieurs paramètres peuvent jouer : enrobés vieillissants, conditions de mesures ou encore débit du trafic. Sur le secteur de Saint Herblain, 2 des 3 mesures sont en augmentation la nuit, ce qui correspond à une augmentation du trafic la nuit. Le jour, le point B2 est en augmentation de 2 dB, mais reste sensiblement inférieur à la mesure de 2001, 57 dB.

Mme VIGNAUX, élue d'Orvault : le point A1 est en forte augmentation, est-il envisagé des mesures sur le secteur concerné par la ville d'Orvault ?

M. ETIENNE, DIRO : les enrobés de la section Porte de Sautron – Porte d'Orvault vont être repris au printemps 2023 sur les deux sens de circulation et remplacés par un BBTM 0/6 (béton bitumineux très mince), de bien meilleure qualité en termes d'acoustique que les BBSG0/10 (béton bitumineux semi-grenu) actuels.

M. LE BARON, DDTM : le point A1 est un point témoin situé aux abords de l'avenue Charles de Gaulle à Orvault, situé à distance respectable du périphérique (+ de 700 mètres), et qui a pour objet de mesurer l'évolution des nuisances sonores sur un autre axe que le périphérique.

M. COTREL, élu de Sainte Luce sur loire : évoque la saturation du périphérique Est aux heures de pointe du matin et du soir.

M. RAMAUGE, ALHYANGE Acoustique : effectivement les congestions du matin et du soir sur l'infrastructure participent à la diminution des nuisances sonores, car la vitesse est moindre.

M. FLAMANT, élu de Sautron : le point C3 a été déplacé de l'A82 à la N165, en amont de la bifurcation N165/N444, à quoi correspondent les valeurs indiquées dans la présentation et sur le rapport synthétique (4 pages) ?

M. RAMAUGE, ALHYANGE Acoustique : il s'agit des valeurs de l'ancien point C3, campagne de 2013-2014, qui ne peuvent bien entendu pas être comparées.

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

M. PELE, DREAL : rappelle que ce secteur (de la N165 vers l'A82 et la N444,) réaménagé en 2021, a fait l'objet de mesures acoustiques de contrôles post-travaux qui se sont révélées conformes à la réglementation.

M. GUIHENEUF, la Bellevusienne : sans vouloir remettre en cause les mesures acoustiques, s'étonne de la baisse des nuisances au niveau du village de Bellevue à Saint-Luce-sur-Loire, baisse qui ne correspond pas au ressenti des habitants du village. La météo au moment des mesures était très clémente, quelle était-elle précisément ?

M RAMAUGE, ALHYANGE Acoustique : les conditions météorologiques enregistrées lors des mesures acoustiques sont indiquées sur le constat de chaque mesure, toutes les mesures ont été réalisées sous vent portant. Les constats seront transmis aux participants et feront l'objet d'une publication sur le site des services de l'État à la rubrique environnement/bruit. Le résultat d'une mesure représente les nuisances sonores moyennes d'une journée qui ne traduit pas forcément une baisse de la gêne pour les riverains, car il se peut qu'à certains moments de la journée les nuisances soient en hausse.

M THUNE, élu Les Sorinières : les résultats font apparaître une baisse sensible des nuisances sur l'A83, point N1 et N2, outre la diminution de vitesse, quels sont les paramètres qui engendrent cette diminution qui n'est pas ressentie telle quelle par les riverains ? Quelles mesures pourraient-êtré mises en œuvre pour mieux connaître l'évolution du niveau des nuisances sonores subies par les riverains ?

M ETIENNE, DIRO : les revêtements de cette section de l'A83 ont été refaits dans le cadre de la création d'une voie réservée aux transports en commun et ont indéniablement apportés des améliorations, il en est de même pour la réduction de vitesse.

M FOULON, CEREMA : les enrobés dits « phoniques » tel le BBTM 0/6 peuvent engendrer des baisses à l'émission allant jusqu'à 6 ou 7 dB. Mais les enrobés neufs, du fait du confort apporté, peuvent également engendrer une hausse de la vitesse pratiquée notamment la nuit, car la circulation est moins dense.

En complément de réponse à la dernière question de M THUNE et en marge de la réunion, il peut être précisé, que l'objet de l'observatoire est de mesurer l'empreinte sonore du périphérique dans le temps, ce qui correspond à des campagnes distantes de 6 ou 7 années, hormis le report dû à la Covid. Des mesures récurrentes ou via des stations permanentes ne pourraient avoir lieu que dans le cadre d'un autre dispositif.

Mme ANDROMAQUE, élue de La Chapelle sur Erdre : le nouveau point D7 se situe sur l'A11 non loin d'une zone actuellement en travaux, porte de Gesvres, où la vitesse autorisée a été réduite. Peut-on craindre une augmentation des nuisances à la fin des travaux ? Est-ce que les enrobés seront repris jusqu'au droit du point D7 ? Peut-on imaginer une réduction de la vitesse maximale autorisée ? (la mairie de La Chapelle sur Erdre fera très prochainement une demande officielle en ce sens)

M. BON, VINCI : dans le cadre des travaux de la porte de Gesvres, la réfection des enrobés s'étendra jusqu'à environ 350 mètres après l'ouvrage hydraulique du Gesvres, soit environ 200 m avant le point D7.

M. TEMPLIER, CD44, : tient à préciser que les voies situées sur le périmètre de l'étude sont passées sous gestion de Nantes-métropole, à l'exception des D723, D178 et D751. (le fond de plan utilisé sur le document de présentation fait référence à des routes départementales)

Mme PREVOST, Bouguenais : quelle explication peut-on donner à l'augmentation nocturne du point E4 ?

M RAMAUGE, ALHYANGE Acoustique : principalement l'augmentation du trafic lors des périodes nocturnes.

Mme PREVOST, Bouguenais : les mesures sont réalisées sur 24 heures, serait-il possible d'avoir les trafics jour et nuit ?

M. LE BARON, DDTM : l'histogramme des trafics par heure apparaîtra sur chaque fiche de constat du rapport d'analyse qui sera mis en ligne sur le site de la Préfecture et notifié à chaque commune concernée.

Mme HOLMAN, ville de Sainte Luce sur Loire : pourrait-il être envisagé un point plus représentatif des nuisances subies sur la commune de Saint-Luce-sur-Loire ?

M LE BARON, DDTM : le positionnement des points de mesures a fait l'objet depuis la première campagne, en 2000/2001, d'une concertation avec les élus et les représentants d'associations, en ciblant les secteurs habités. Pour cette campagne 2022, un nouveau point, F3, a été positionné sur l'A811 afin d'affiner les mesures au niveau de Sainte-Luce-sur-Loire ;

M PELE, DREAL : dans le cadre du réaménagement du complexe de Bellevue, l'État s'est engagé suite à la concertation publique à refaire un état initial pour lequel plusieurs points de mesures acoustiques de longue durée seront réalisés, les riverains seront associés à leur positionnement.

L'ensemble des participants s'étant exprimé, M. le secrétaire général lève la séance à 11h40.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY